

# BRASSACATRAIL

**Samedi 13 Avril 2024 – BRASSAC ( TARN)**

## Article 1 : Organisation

Cette année, une journée autour de la course à pied aura lieu le samedi 13 Avril 2024, elle est organisée par l'association des Galopins Brassagais (Brassac 81260 ).

L'INSCRIPTION EST LIMITEE A 1000 PARTICIPANTS avec pasta party la veille au soir et repas le dimanche midi.

Inscriptions **UNIQUEMENT** sur internet cette année sur le site : [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com) , aucun bulletin papier.

## **Fiche de l'événement :**

Lien: <https://chrono-start.com/events/brassacatrail/>

## **Formulaire Inscription**

Lien: <https://chrono-start.com/Inscription/Course/detail/c/3388>

Site de l'association [http://brassacatrail.nexgate.ch/Page\\_web/index.php](http://brassacatrail.nexgate.ch/Page_web/index.php)

## **PROGRAMME :**

### **VENDREDI 12 AVRIL 2024 :**

- 17H 00 RETRAIT DES DOSSARDS
- 19H30 PASTA PARTY

### **SAMEDI 13 AVRIL 2024 :**

- 5H45 RETRAIT DES DOSSARDS
- 7H00 DEPART MARATHON SOLO (42 KM) 2500 D+/-
- 8H00 DEPART LA BRASSAGAISE 23km D+/- 1300m
- 9H05 DEPART RANDO 12 KM accessible à Tous
- 9H00 DEPART LA RONDE FORESTIERE 12.5KM D+/-750M
- 10H30 COURSES ENFANTS
- 11 H45 REMISE DES PRIX ronde forestière
- 12 H30 REPAS
- 13 H REMISE DES PRIX Marathon

## DESCRIPTIF DES COURSES :

- **Le Marathon solo** : un Trail en pays brassagais, épreuve de course à pied en semi montagne, individuelle de difficulté moyenne sur une distance de 42km D+/- 2500 m 1500 m. Course ouverte aux non licenciés, licenciés, à partir de la catégorie espoir 20 ans et +. **Le départ aura lieu à 7h au château de la Marquise. BARRIERE HORAIRE 3H30 au km 15 à la Fusarié et 5h au km 25 à la piscine.**



### **Course qualificative en solo : 2 points itra (EN COURS de validation)**

[www.utmbmontblanc.com](http://www.utmbmontblanc.com)

<https://utmb.world/fr>

- **La Brassagaise** : 23 km D+/- 1300m, ouverte et accessible aux licenciés ou non à partir de la catégorie Espoir 20 ans et +. **Départ de la course à 8h00 au château de la Marquise.**
- **La Ronde forestière** : 12.5 km D+/- 750 m, ouverte et accessible aux licenciés ou non à partir de la catégorie Cadets U 20 Junior **Départ de la course à 9H00 au château de la Marquise**  
**La Ronde Forestière fait partie du Challenge du parc naturel du Haut Languedoc 2024**
- **La Randonnée** 12 km D+/- accessible à tous limitée à 100 participants. **Départ à 9h05 au château de la Marquise**
- **Les courses enfants** dans le Parc du château de la Marquise **à 10h30**  
Règlement et inscription sur place.

#### Article 2 : Points de contrôle

- **Pour le Marathon solo : le départ est fixé à 7h** , il est prévu 2 points de contrôle : au 15<sup>ème</sup> km, 25<sup>ème</sup> km. **Avec 2 barrières horaires !!**

Le parcours est intégralement balisé par l'organisation avec l'aide de rubalises réutilisables et de panneaux. L'utilisation d'une carte IGN carte n'est pas nécessaire. Les passages à caractère montagnard ne nécessitent pas de matériel particulier pour progresser.

Afin d'optimiser la sécurité des participants, le dépassement du temps limite au point de contrôle entraîne l'arrêt et le déclassement des coureurs concernés. Ces limites de temps pourront être modifiées par l'organisation notamment en cas de conditions météorologiques particulières. De la même façon, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, même lorsque la course est lancée de façon à ne pas mettre en jeu la sécurité des coureurs ou des bénévoles.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site. Le non-respect de ce point du règlement sera sanctionné par une heure de pénalisation.

### Article 3 : Ravitaillements

**Des ravitaillements légers sur chaque course pour des raisons sanitaires, distribution par les bénévoles uniquement des denrées et des petites bouteilles individuelles, pas de self service.**

#### CHARTE DU COUREUR

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement BRASSACATRIL 2023 je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur au moment de la course en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation en fonction des mesures sanitaires en vigueur :

- > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- > Ne pas cracher au sol
- > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- > Respecter et laisser les lieux publics propres
- > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet. ..)

Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est basé sur un équilibre écologique fragile.

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Profiter des superbes paysages
- Respecter les zones autorisées au public.
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

**Motifs de disqualification :**

- Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques ou gel énergétique.

**Les organisateurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course Nature.**

### Article 4 : Equipements

#### **Batons autorisés uniquement sur le Marathon**

Chaque concurrent fixera son dossard sur le torse afin qu'il soit parfaitement identifiable en toutes circonstances. Pensez aux épingles ! Chronométrage électronique avec puce jetable fixée sur le dossard. **Canicross non accepté.**

Pour le trail : **sifflet + 0,5 L de boisson obligatoires** (couverture de survie et vêtements longs si intempérie)

### **Article 5 : Niveau requis, santé, sécurité**

Le trail s'adresse à des sportifs entraînés, maîtrisant une certaine autonomie en milieu naturel. Tous les 5 km environ, un contrôle humain vérifie le passage des concurrents. Une communication par radio relie le PC course, l'équipe médicale organisée par la Protection civile et les moyens humains.

Le directeur de course se réserve le droit de modifier ou neutraliser toute ou partie de la course, en fonction d'aléas techniques ou climatiques susceptibles de porter préjudice à la sécurité des concurrents.

Les organisateurs et la préfecture du Tarn se réservent le droit d'annuler l'épreuve jusqu'au dernier moment, en cas de force majeure, de modifier l'épreuve si les conditions météorologiques ne permettent pas d'en assurer la sécurité.

En cas de mauvaises conditions climatiques dès le départ, une procédure de repli est mise en place.

**Un certificat médical datant de moins d'un an portant la mention « autorise à pratiquer la course à pied en compétition » est exigé pour valider l'inscription. Seront également acceptées les licences FFA, et autres licences mentionnant course à pied en compétition ou sport en compétition.**

**Tout coureur qui n'aura pas présenté de certificat médical et selon les règles sanitaires en vigueur au moment de la course ne pourra prendre le départ.**

### **Article 6 : Responsabilité/assurances**

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile : AXA, n° de police : 000000626225104 mais décline toute autre responsabilité.

**Il incombe aux coureurs de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradations sur les biens matériels des coureurs.**

Les concurrents se doivent assistance mutuelle.

Chaque coureur assure sa sécurité durant l'épreuve et se doit d'évoluer en montagne en respectant le milieu naturel et humain. (Respect du milieu naturel et des bénévoles !!...un petit sourire en passant... eux aussi sont là pour le plaisir !!!)

Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui. Le dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et membres de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et membres de l'organisation.

### **Article 7 : Pénalités, disqualification, abandon**

La disqualification signifie la mise hors course définitive. Tout manquement au règlement entraîne pénalité ou disqualification.

Dans ce cas, aucun remboursement n'est dû par l'organisation. La pénalité ou disqualification peut intervenir lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle constatent un non-respect du présent règlement.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, dossard et puce à rapporter au PC sécurité à l'arrivée.

### **Article 8 : Classement et dotations**

Le classement général sera établi après l'arrivée. Seront récompensés :

**-pour la ronde Forestière et la Brassagaise** les 3 premiers du classement scratch homme et femme, et le premier de chaque catégorie (non cumul avec le classement scratch).

**-pour le marathon** : les 3 premiers du classement scratch solo homme et femme, le premier chaque catégorie (non cumul avec le classement scratch). Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations déposées dès l'arrivée.

### **Article 9 : Inscriptions, remboursements**

Les concurrents pourront s'inscrire directement et uniquement sur internet sur le site de [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com)

[http://brassacatrail.nexgate.ch/Page\\_web/index.php](http://brassacatrail.nexgate.ch/Page_web/index.php)

**ATTENTION !!**

**Majoration des tarifs le 01 avril 2024**

**Arrêt des inscriptions le jeudi 11 avril 2024 à 12h .**

**Pas d'inscription sur place le jour de la course.**

Le nombre de participants est limité à 1000 toutes courses confondues. L'inscription ne sera définitive que lorsque l'organisation aura reçu le paiement et le certificat médical ou la copie de la licence datant de moins d'un an à la date de la course. Les inscriptions ne seront validées qu'après paiement en ligne.

**Le remboursement des inscriptions en cas de désistement ne pourra s'effectuer que jusqu'au 05 avril 2024 (et sur justification médicale).**

### **Article 10 : Retrait des dossards**

Le retrait des dossards sera effectué le matin de la course au château de la Marquise à partir de 5h45 ou la veille de 17h à 19h30.

### **Article 11 : Droits à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir de son droit à l'image durant l'épreuve.

### **Article 12 : Droits de communication au tiers**

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du concurrent.

### **Article 13 : Lutte antidopage**

Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

**Article 14 :** Le fait de s'inscrire fait office d'acceptation du présent règlement.

### **Article 15 : Réclamations**

Elles sont recevables par écrit dans les 30 min après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

### **Article 16 : Conditions générales**

Tous les concurrents s'engagent à respecter ces règlements par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir : avant, pendant ou après l'épreuve découlant du non-respect de ce règlement. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des accidents, vols qui pourraient survenir aux participants, qu'ils soient de leur propre fait ou causés par autrui. La responsabilité de l'association sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du directeur de course.